

Communauté de Communes du Comté de Grimont

COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 29 septembre 2009

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni le mardi 29 septembre 2009 à 20h30 à la salle des fêtes de Molain, sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Gérard BOUDIER, Yves DECOTE, André LAMBERT, Frédéric LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), Annie PARIS, Auguste HERZOG, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Roger CHAUVIN, Bruno FAS, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Hubert MOTTET, Jean-Paul BRETIN, Jean-Jacques DE VETTOR, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Camille JEANNIN, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Catherine CATHENOZ, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI, Jean-Marie FAGOT, Daniel PETITPAS.

Assistaient à titre consultatif : Stéphanie BORNIER, Bruno JOUHAM, Marie-Colette VUILLERMET, Eric TOURNEUR, Pascal FOUGERE, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Christel FAGOT

Monsieur Pierre SAILLARD, Comptable Public de la CCCG était également présent

Étaient Excusés : Isabelle LASAYGUES, Lionel PREVOT, Guy AUBERT, Béatrice BRUGER, Olivier FISCHER, Catherine REYBIER, Gilbert BULABOIS, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, André-Mary MIGNOT, Ginette POULAIN, Michel BONTEMPS,

Étaient absents : Roland BERTHELIER, Serge DAYET, Bernard LUGAND, Véronique LAMBERT, Andrée ROY, Murielle ARGIENTO, Roland CHAILLON Dominique GRAND, Myriam LACOMBE.

Secrétaire de séance : Monsieur Robert LACROIX

★★★★

Avant ouverture de la séance : Présentation des dispositifs contenus dans le cadre du Grenelle de l'Environnement 1 par Monsieur BORCARD, référent développement durable à la DDEA du Jura.

Le Président ouvre ensuite la séance et Monsieur Robert LACROIX, Maire de Molain, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire donne son accord à la suppression de 2 points initialement inscrits à l'ordre du jour :

- tarif location de bâtiment
- tarifs piscine 2010

ainsi qu'à l'ajout de deux points à l'ordre du jour:

- adhésion au SIDEC pour maintenance logiciels Magnus
- additif régie de recettes bibliothèque communautaire »

1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.

➤ Contrat de location du bureau n°1 en pépinière au Syndicat Mixte du Pays du Revermont Poligny - Arbois - Salins par prolongation sur la période courant du 11 juin 2009 au 31 décembre 2009, et du bureau n°3 par prolongation sur la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

➤ Convention de maîtrise d'œuvre « accès piéton Grimont sud » : au terme de la mise en concurrence effectuée, le contrat a été attribué à Monsieur COLIN au prix de 2 450€ pour la mission complète.

➤ Marché de travaux d'aménagement du futur siège de la CCCG : les devis par lot ont été signés courant juillet 2009 au terme de la mise en concurrence dans le cadre d'un MAPA non formalisé (montant inférieur à 90 000€).

➤ Marché de travaux sur le site du moulin de Brainans : les devis par lot ont été signés courant juillet 2009 au terme de la mise en concurrence dans le cadre d'un MAPA non formalisé (montant inférieur à 90 000€).

2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 9 juillet 2009.

Le procès-verbal de séance du 9 juillet 2009 est adopté à l'unanimité sans observation.

3. Approbation des budgets supplémentaires 2009.

Ils ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission finances réunie le 22 septembre. Monsieur Alain GUYOT, Vice-Président Délégué aux Finances, informe l'Assemblée que le budget supplémentaire « Locaux Industriels », sera présenté lors d'une prochaine séance pour intégrer diverses écritures d'ordre afférentes aux cessions de bâtiment; puis énonce, budget après budget, les prévisions de crédits en dépenses et recettes, par section de fonctionnement puis d'investissement, l'ensemble au niveau du chapitre.

Précision au Compte Rendu : L'étape budget supplémentaire permet d'intégrer les reports de déficit ou d'excédents des exercices antérieurs, ainsi que le solde des opérations d'investissement qui n'ont pas été totalement réalisées au cours de l'exercice précédent.

➤ Le budget général.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 652 006€	324 478€	327 528€
Recettes 652 006€	324 478€	327 528€

➤ Le budget annexe du camping.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 44 213 €	21 516€	22 697€
Recettes 44 213€	21 516€	22 697€

➤ Le budget annexe des ordures ménagères(OM).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 55 997€	55 997€	
Recettes 55 997€	55 997€	

➤ Le budget annexe des zones d'activité économiques(ZAE).

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 643 683€	140 000€	503 683€
Recettes 643 683€	140 000€	503 683€

➤ Le budget annexe de l'OCMACS.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses 552€	552€	
Recettes 552€	552€	

Chacun des budgets présentés est successivement approuvé à l'unanimité.

4. Exonération de TEOM des assujettis à la Redevance Spéciale des Ordures Ménagères pour l'année 2010.

Monsieur Alain GUYOT explique que, par délibération du 12 octobre 2004, le Conseil Communautaire a créé la Redevance Spéciale Ordures Ménagères en parallèle à la TEOM pour les locaux à usage industriel ou commercial.

Aussi, l'Assemblée instaure t'elle, chaque année par délibération, l'exonération de TEOM pour les assujettis à cette redevance au titre de l'année suivante et selon liste établie par les SICTOM.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de renouveler l'exonération permanente en décidant pour l'année 2010 d'exonérer de la TEOM les locaux hébergeant une activité industrielle ou commerciale pour lesquels la redevance spéciale des ordures ménagères est facturée, selon liste établie par les SICTOM.

5. Fixation des tarifs du service communautaire – camping 2010.

Monsieur Alain GUYOT énonce les tarifs qu'il est proposé d'appliquer pour l'année 2010 au service camping, en soulignant notamment la création d'une remise de fidélité pour une période de un mois complet au camping sur une saison.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs du camping pour l'année 2010 comme suit :

- campeur + de 16 ans, par personne et par nuitée : 1,85 €
- campeur de 5 à 16 ans, par personne et par nuitée : 1,15 €
- véhicule à l'unité et par nuitée : 1,85 €
- emplacement nu tous types, par unité et par nuitée : 2,30 €
- emplacement équipé eau, électricité, par unité et nuitée : 6,60 €
- garage mort en saison et par nuitée 6,60 €
- véhicule double – essieux, par unité et nuitée : 31 €
- groupes à partir de 15 personnes : réduction de 10% sur tous les tarifs sauf lave linge
- jeton lave linge à l'unité : 3,60 €.

et d'instaurer une remise de fidélité de 5% pour 1 mois complet de présence au camping par saison. Le Président est autorisé à signer toute pièce afférente.

6. Adhésion au service mutualisé Accompagnement au Système d'Information (ASI) du SIDEC pour les collectivités et établissements publics du Jura.

Monsieur Alain GUYOT présente le dossier en expliquant que la Communauté de Communes du Comté de Grimont ne dispose pas en interne ou de façon régulière du concours permanent d'un informaticien pour bien appréhender l'ensemble des systèmes d'information : système informatique, téléphonie, internet.

En outre, la Communauté de Communes, lors de l'installation dans ses nouveaux locaux à l'automne, va procéder à diverses modifications destinées à s'adapter à l'évolution des services et des compétences (organisation d'un réseau informatique autour d'un serveur, création du SPANC, remplacement de plusieurs postes - pour le site internet, compta... - remplacement de l'installation téléphonique).

Aussi est-il proposé d'adhérer à un nouveau service mutualisé, appelé Accompagnement au Système d'Information (ASI), proposé par le SIDEC.

Après avoir ajouté que la commission finances s'est prononcée favorablement pour une adhésion initiale d'un an, le Président précise à la demande de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER que l'adhésion porterait sur une année civile (du 1^{er} au 31 décembre de l'année en cours).

Monsieur Gérard DOUDIER estime cette prestation coûteuse et disproportionnée pour la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

L'Assemblée décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Comté de Grimont au service mutualisé ASI du SIDEC pour l'année 2009,
- d'approuver les conditions financières pour la mise en place de ce service, soit la somme de 1 694 €, sans application de TVA, fixée pour l'année 2009 en investissement,
- d'indiquer que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité en section d'investissement pour l'année 2009.

Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette affaire.

7. Adhésion au SIDEC pour maintenance logiciels Magnus.

Monsieur Alain GUYOT explique que le SIDEC qui assure la maintenance des logiciels Magnus à la Communauté de Communes du Comté de Grimont depuis sa création demande aux collectivités de délibérer pour adhérer au syndicat mixte et à son service de maintenance logiciels Magnus dont 4 applications sont installées en comptabilité.

L'Assemblée décide, par 39 voix pour et 1 abstention, d'adhérer au SIDEC du Jura pour le service maintenance informatique des logiciels Magnus, au prix de 1 096,60 € pour l'année 2009, et autorise le Vice-Président aux Affaires Générales à signer toutes pièces afférentes.

8. Cession de terrain au sein du lotissement commercial Grimont Sud : Délibération modificative de la C38 du 9.07.2009.

Monsieur Alain GUYOT rappelle que, par délibération n°C38 du 9 juillet 2009, la Communauté de Communes a cédé partie de la parcelle ZH102 du lotissement Grimont sud à la société Extra pour un projet d'implantation d'un commerce de TV vidéos. Or la parcelle étant située dans un lotissement commercial, l'acquéreur a demandé que soit appliquée la règle habituelle en la matière, à savoir que l'acheteur achète un lot préalablement divisé.

En outre, l'acquéreur reste encore indécis quant à l'achat de la 2^{ème} partie de terrain située de l'autre côté de l'accès actuel au site désaffecté Eurosérum (environ 200 m²).

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier la délibération n° C38 du 9 juillet 2009 en indiquant que la Communauté de Communes du Comté de Grimont prend à sa charge les frais de division parcellaire du lot et que la surface à céder représente environ 1 800 m² ou 2 000 m² selon l'option retenue par l'acquéreur, et de dire que tous les autres éléments de la délibération sont inchangés. Le Président est autorisé à signer toutes les pièces afférentes et notamment l'acte de vente.

9. Dénomination du futur siège de la communauté de communes.

Monsieur Alain GUYOT expose les propositions en indiquant qu'il convient de donner un nom au bâtiment qui hébergera prochainement les services de la Communauté de Communes du Comté de Grimont, afin d'éviter la généralisation du nom du service « ancienne DDE » qui était précédemment installé dans ce bâtiment.

La commission des finances et affaires générales s'est montrée favorable à la proposition « Maison de Grimont ».

Monsieur Paul AUBERT estime que l'appellation « Maison commune de Grimont » serait la plus appropriée, la vocation de la communauté de communes étant de regrouper des communes.

Monsieur Jean-Jacques DE VETTOR propose la dénomination « Espace Communautaire ».

Le Président soumet trois propositions au vote des membres de l'Assemblée : « Maison de Grimont », « Maison Commune de Grimont » et « Espace Communautaire de Grimont ».

Vu les résultats du vote à savoir 9 voix pour « Maison Commune de Grimont », 11 voix pour « Maison de Grimont » et 18 voix pour « Espace Communautaire de Grimont », le Conseil Communautaire décide de dénommer le bâtiment siège de la Communauté de Communes du

14. Fonds de concours à la Commune de Vaux sur Poligny pour opération de signalétique « site clunysien ».

Monsieur Gérard BOUDIER indique qu'il est proposé au Conseil d'attribuer un fonds de concours à la commune de Vaux sur Poligny pour la réalisation d'une opération de signalétique adaptée le long de la RN5 en vue de promouvoir l'abbaye Notre Dame de Vaux classée site clunysien cette année.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

➤ d'attribuer un fonds de concours à la commune de Vaux sur Poligny pour la réalisation de son projet de signalétique à hauteur de 22,5% du montant total,

➤ de dire que le montant correspondant sera au maximum de 1 869,22 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses8 307,64 € HT
Subvention Leader4 569,20
CCCG.....	1 869,22
Commune de Vaux.....	1 869,22

➤ de dire que le mandat sera effectué après production de la délibération de la commune et des factures acquittées

➤ de fixer à 5 ans la durée d'amortissement du fonds de concours.

Questions et informations diverses

➤ Monsieur Jean-François GAILLARD informe l'Assemblée que 22 communes ont adressé à la Communauté de Communes leur délibération relative à la prise de compétence « Plan de mise en accessibilité aux Personnes Handicapées » ; la date limite de délibération était fixée au 27 septembre. Monsieur Jean-Pierre KOEGLER fait savoir que la commune de Mièry a délibéré défavorablement .

Après avoir pris acte de cette information, le Président déclare que la prise de compétence est donc réputée acceptée par 26 communes.

➤ Le Président fait savoir que les travaux sur le site du futur siège de la communauté de communes seront terminés fin octobre pour un déménagement les 17, 18 et 19 novembre. Les délégués communautaires ainsi que le personnel sont conviés à l'inauguration qui se déroulera le samedi 19 décembre à 11h. Le Président donne le nom des entreprises qui sont intervenues par secteur de travaux.

➤ Monsieur Jean LETROUBLON, Vice-Président Délégué à la Communication, fait savoir que toutes les communes n'ont pas communiqué les photos de leurs conseillers municipaux pour le site internet, dresse le bilan sur la demande en haut débit et indique que la date de remise des textes pour le prochain bulletin communautaire est reportée au 10 octobre.

➤ Monsieur Gérard BOUDIER indique que l'ONF a transmis sa dernière proposition et propose à l'assemblée de valider le projet de parcours sportif sur la commune de Chamole.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR informe l'Assemblée de la tenue d'une réunion du SICTOM de Champagnole le 30 septembre, et donne des informations sur la redevance incitative.

➤ Monsieur Frédéric LAMBERT annonce la tenue de la prochaine commission tourisme le 6 novembre à 18h. Le bilan de la saison camping sera notamment à l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Robert LACROIX

Jean-François GAILLARD